



CGV de services relatives au service RIO Compliant

(ci-après désignées les « CGV de services »)

1 Objet

Les présentes CGV de services constituent un accord individuel entre la société TB Digital Services GmbH (ci-après désignée « **TBDS** ») et son utilisateur (ci-après dénommé « **Utilisateur** »). Les CGV de services régissent la fourniture du service visé au point 2 via la plateforme et proposé par TBDS à l'Utilisateur (ci-après désigné « **Services TBDS** »). Elles constituent un accord individuel en complément des CGV de la plateforme déjà conclues entre l'Utilisateur et TBDS. Sauf indication contraire explicite dans les présentes CGV de services, les dispositions des CGV de la plateforme déjà conclues entre l'utilisateur et TBDS sont applicables aux présentes CGV de services. Les termes définis dans les CGV de la plateforme s'appliquent également aux présentes CGV de services. Les CGV de services sont convenues via la plateforme associée conformément aux dispositions visées aux points 2.1 et 2.3 de ladite plateforme.

2 Service TBDS

2.1 Durant toute la durée de ces CGV de service, TBDS fournit à l'Utilisateur le Service TBDS suivant dont une description plus détaillée figure dans le descriptif des prestations :

Désignation	Description succincte
RIO Compliant	RIO Compliant garantit à l'Utilisateur la possibilité de télécharger, d'archiver et d'exporter les données relatives aux chronotachygraphes et aux cartes chauffeur à partir du véhicule.

Le service RIO Compliant est disponible aussi bien pour les véhicules équipés d'une boîte RIO que pour ceux équipés d'un module embarqué de télématique 2 (TBM2). Il faut utiliser la description correspondante des prestations du service selon que le véhicule dispose d'une boîte RIO ou d'un TBM2.

Il est possible de consulter dans leur version actuelle la description détaillée des prestations du service (respectivement pour la boîte RIO et le TBM2) ainsi que les exigences techniques et la rémunération à verser pour la prise en charge du service sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://rio.cloud>.

Remarque importante : la fonctionnalité de téléchargement à distance (Remote Download) pour les véhicules équipés d'un TBM2 est mise en œuvre via la plateforme T-Systems (désignation du produit : Logiweb/ MAN TeleMatics) et le client MAN TeleMatics (application/interface utilisateur à installer par le client). Veuillez également lire à ce sujet le paragraphe « Conditions techniques » dans la présente description des prestations du service RIO Compliant pour le TBM2.

2.2 La disponibilité de la plateforme pour le service susmentionné à fournir sur cette dernière dépend du point 3.2 des CGV de la plateforme. Par dérogation au point 3.2 des CGV de la plateforme, la disponibilité du présent service est de 98% pour les véhicules équipés d'un TBM2.



2.3 Au traitement des données de commande convenu dans les CGV de la plateforme s'ajoutent les dispositions suivantes aux fins des présentes CGV de services :

2.4 sur la base du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen du Conseil, le Service tient compte de la responsabilité incombant aux entreprises de transport de sauvegarder les données lues par le chronotachygraphe numérique et contenues sur la carte chauffeur pour une période d'au moins un an et de les supprimer le moment venu.

Le TBM2 envoie les données à la plateforme T-Systems (désignation du produit : Logiweb / MAN TeleMatics). La plateforme T-Systems transmet les informations provenant du véhicule à la plateforme RIO. Une partie des données doit pour cela être enregistrée et traitée sur la plateforme T-Systems.

3 Rémunération

3.1 La rémunération à verser pour le Service TBDS dépend des indications figurant sur la plateforme, à l'adresse <https://rio.cloud>, et s'entend hors TVA. Cette rémunération se définit selon le nombre de véhicules inscrits par l'Utilisateur pour le service en question. L'inscription du véhicule effectuée par l'Utilisateur permet audit véhicule de prendre part au service, ce dernier est alors facturé au jour près. Pour les mois où un service TBDS est contracté pour une partie seulement du mois, la facturation se fait au prorata temporis.

3.2 Une fois la facture émise par TBDS, l'Utilisateur doit verser la rémunération au prestataire de services de paiement de TBDS visé au point 4.2 des CGV de la plateforme. Ce versement a un effet libératoire vis-à-vis de TBDS.

3.3 Si, même après un rappel écrit préalable raisonnable de la part de TBDS, l'Utilisateur est en retard de paiement, TBDS peut – après avoir accordé un nouveau délai de minimum une (1) semaine – suspendre la fourniture des Services TBDS selon les présentes CGV de services jusqu'à réception du paiement.

4 Modifications

4.1 Sauf indication contraire présente dans le présent point 4, toute modification des CGV de services nécessite l'accord des deux parties.

4.2 Dans le cadre de la fourniture des Services TBDS, TBDS peut procéder à des modifications techniques adaptées, notamment dans la mesure où ces modifications sont nécessaires pour améliorer leur fonctionnement ou se conformer à des exigences légales.

4.3 Les modifications raisonnables de la prestation dans le cadre de la fourniture des Services TBDS et les augmentations de prix raisonnables sont signalées par écrit à l'Utilisateur. Celui-ci peut alors s'y opposer dans un délai de six (6) semaines. L'absence de contestation (par écrit ou par e-mail) d'une modification de prestation/d'une augmentation de rémunération raisonnable dans un délai de six (6) semaines vaut acceptation de la modification de la prestation/de l'augmentation de rémunération dans la mesure où

l'utilisateur a été informé des conséquences juridiques dans le cadre de l'avis de modification/d'augmentation. Si l'Utilisateur s'oppose à une modification de prestation / augmentation de rémunération, TBDS dispose d'un droit de résiliation immédiat concernant les CGV de services à l'égard de l'Utilisateur. En outre, l'Utilisateur peut également résilier à tout moment de manière ordinaire les CGV de services.

5 Garantie et responsabilité

5.1 Garantie

5.1.1 L'Utilisateur doit communiquer toute défaillance du Service TBDS à TBDS dans les plus brefs délais. TBDS doit remédier à toute défaillance du Service TBDS dans un délai raisonnable. Lorsque la correction d'un défaut échoue par deux (2) fois dans un délai raisonnable, l'utilisateur est en droit de procéder à une résiliation extraordinaire des présentes CGV de services.

Les autres revendications de l'Utilisateur se fondent sur le point 5.2.

5.1.2 Toute réclamation basée sur un défaut est irrecevable si ledit défaut a été causé par l'utilisateur personnellement ou par l'un de ses préposés.

5.2 Responsabilité

TBDS est responsable des dommages causés par une intention délibérée et/ou une grave négligence de TBDS ou de ses auxiliaires d'exécution. Pour les dommages causés par une négligence simple de TBDS ou de ses auxiliaires d'exécution, TBDS n'est responsable que dans les cas où une obligation majeure a été enfreinte. Les obligations majeures sont des obligations contractuelles essentielles à l'exécution en bonne et due forme du contrat, et au respect desquelles l'Utilisateur pouvait légitimement s'attendre.

Dans le cas d'une négligence simple liée à l'infraction d'une obligation majeure, la responsabilité de TBDS est limitée aux dommages généralement prévisibles, sans toutefois être supérieure à 100 % de la rémunération annuelle.

La responsabilité de TBDS est par ailleurs exclue pour tout autre cas de négligence simple.

5.3 Autres exceptions

5.3.1 TBDS n'est pas responsable de l'état convenable des véhicules de l'Utilisateur pour lesquels le Service TBDS est fourni. Le Service TBDS sert uniquement à aider l'Utilisateur ; l'Utilisateur ou le chauffeur restent responsables de la conformité légale, de l'utilisation et de l'état du véhicule.

5.3.2 TBDS n'est pas responsable de l'exécution / faisabilité des obligations de l'Utilisateur vis-à-vis des services administratifs concernant la mise à disposition des données relatives aux chronotachygraphes et aux cartes chauffeur. TBDS n'assume pas les obligations légales de l'Utilisateur à ce sujet.

- 5.3.3 La mise à disposition de boîtes RIO, d'unités émettrices RIO et/ou de TBM2 ne fait pas partie des présentes CGV de services. Conformément aux présentes CGV de services, MAN T&B n'assume aucune garantie et/ou responsabilité à ce sujet.
- 5.3.4 Par conséquent, en vertu des présentes CGV de services, MAN T&B n'assume aucune garantie et/ou responsabilité en cas de défaillance des Services TBDS (notamment en cas de données manquantes ou inexactes) et/ou de dommages découlant d'un dysfonctionnement et/ou d'une panne des véhicules, des boîtes RIO, des unités émettrices RIO et/ou des TBM2 et/ou d'une saisie incorrecte des données par l'Utilisateur.

6 Durée du contrat et résiliation

6.1 Durée

Les présentes CGV de services sont conclues pour une durée indéterminée.

6.2 Résiliation

- 6.2.1 L'Utilisateur peut résilier à tout moment de façon ordinaire les présentes CGV de services sans respecter un délai vis-à-vis de TBDS ; la résiliation peut également être effectuée par le biais d'une désactivation par l'Utilisateur sur la plateforme. Si une telle désactivation est effectuée, la réactivation nécessitera au moins quatre (4) jours ouvrables. **Remarque importante : une fois RIO Compliant désactivé pour le TMB2 d'un véhicule, il n'est pas possible de réactiver RIO Compliant ou MAN TeleMatics sur ce même véhicule.**
- 6.2.2 TBDS peut résilier convenablement les CGV de services en respectant un délai de trois (3) mois révolus.
- 6.2.3 Chacune des parties bénéficie en outre d'un droit de résiliation extraordinaire pour motif légitime.
- 6.2.4 Une résiliation des présentes CGV de services – quel qu'en soit le motif – n'affecte en aucun cas les CGV de la plateforme et, le cas échéant, les autres CGV de services conclues sur d'autres services. En revanche, une résiliation des CGV de la plateforme – quel qu'en soit le motif – met également fin au même moment aux présentes CGV de services.
- 6.2.5 La fourniture du Service TBDS pour les clients dont les véhicules sont équipés d'un TBM2 selon les présentes CGV de services dépend de la conclusion et du maintien des autres CGV de services suivantes (avec TBDS ou des fournisseurs tiers) : MAN Bridge. La résiliation de ces autres CGV de services – quel qu'en soit le motif – met également fin au même moment aux présentes CGV de services. Remarque importante : cela s'applique uniquement aux clients possédant des véhicules équipés d'un TBM2.



6.2.6 La fourniture des autres services TBDS et/ou des services de tiers suivants dépend de la conclusion et du maintien des présentes CGV de services : [néant]. La résiliation des présentes CGV de services – quel qu'en soit le motif – met également fin au même moment aux autres services TBDS et/ou services de tiers ainsi qu'aux CGV de services conclues à ce sujet.

7 Divers

- 7.1 Les « autres dispositions » visées au point 11 des CGV de la plateforme s'appliquent.
- 7.2 L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder totalement ou partiellement à des tiers des droits et/ou des obligations issus des présentes CGV de services sans l'autorisation écrite préalable de TBDS.

* * *